



DEMANDE D'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE ETABLISSEMENT (APA)

d'une personne de soixante ans ou plus auprès du Département

A - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom

Nom de naissance

Prénom(s) Lieu de naissance

Date de naissance

Nationalité

Date de fin de validité du titre de séjour

N° de sécurité sociale

Nom de la caisse de retraite principale

Situation familiale actuelle marié(e) concubin(e) pacsé(e)
Depuis le divorcé(e) veuf(ve)

B - ADRESSE DU DEMANDEUR

D - ADKLOSL DO DLIMANDLOK		
ADRESSE ACTUELLE :		
Depuis le	Etablissement	
N° et nom de la voie		
Code Postal	Commune	
ADRESSE PRECEDENTE 1 - A REMPLIR	OBLIGATOIREMENT:	
Depuis le		
Adresse		
Code postal	Commune	
ADRESSE PRECEDENTE 2 :		
Depuis le		
Adresse		
Code postal	Commune	
	uement si l'adresse précédente (1) est un établissement, une résidence Auton e ici doit correspondre au dernier domicile occupé avant toute entrée en struc blissement).	

C - REPRESENTANT LEGAL

Le demandeur fait-il l'objet d'une mesure de protection juridique ? OUI NON					
Si oui, préciser :	Sauvegarde de justice	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Tutelle	Autre
Nom du représentant légal ou de l'organisme de tutelle					
Tél		Courriel			
Joindre impérativement la copie intégrale du jugement					

D - IDENTIFICATION du CONJOINT, CONCUBIN, ou PERSONNE PACSEE

DEM-APA-ETAB-WEB02

Nom

Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance Lieu de naissance

Nationalité

Date de fin de validité du titre de séjour (hors Union Européenne)

N° de sécurité sociale

Nom de la caisse de retraite principale

Adresse du conjoint

Code postal Commune
Téléphone Courriel

E - REFERENT SI DIFFERENT DU CONJOINT

Personne référente à contacter

Nom

Prénom

Date de naissance

Lien avec le demandeur (parenté, autres)

Adresse

Code postal Commune
Tél Courriel

F - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Le demandeur bénéficie-t-il actuellement des prestations suivantes ?

Demandeur

Majoration pour aide constante tierce personne (MTP)

Prestation complémentaire recours à tierce personne (PCRTP)

OUI

NON

Aide ménagère versée par les caisses de retraite

OUI

NON

G - DEMANDE DE CARTES (INVALIDITE, STATIONNEMENT)

Le demandeur souhaite-t-il bénéficier d'une carte ?

Demandeur

Carte d'invalidité OUI NON

Carte de stationnement OUI NON

Si le demandeur souhaite bénéficier d'une carte d'invalidité ou de stationnement, cocher le type de carte demandée. La carte sera attribué uniquement si la demandeur est classé en GIR1 ou GIR2.

H - PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

- 1 Copie d'un justificatif d'identité : copie de la carte d'identité recto-verso, ou du livret de famille, ou d'un passeport de l'Union européenne ou d'un extrait de naissance. Pour un demandeur de nationalité étrangère hord Union européenne, fournir la copie de la carte de résident ou du titre de séjour en cours de validité. Le permis de conduire n'est pas accepté.
- **2** Copie d'un justificatif de domicile : fournir les copies des 3 dernières quittances de loyer ou des factures (électricité, téléphone, gaz, eau). Pour les résidents en accueil familial agréé ou en EHPAD, résidence autonomie, foyer logement, RPA, EHPA, fournir la copie de la dernière taxe d'habitation ou une déclaration sur l'honneur mentionnant l'ancienne adresse. Ces justificatifs doivent être fournis pour chaque adresse mentionnée
- **3** Attestation de présence dans l'établissement + grille AGGIR + arrêté de tarification de l'établissement (si l'établissement est situé en dehors de la Gironde)

Le cas échéant :

4 - En cas de mesure de protection juridique (sauvegarde, curatelle, tutelle, habilitation familiale), copie intégrale du jugement

_				-
10	soussig	inele i	anissa	nt ·
•	3043319		, agissa	

en mon nom propre

en qualité de représentant légal

autre signataire (Préciser : Conjoint Référent Autre *)

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le cadre de la demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie,

Prends connaissance qu'en vertu de l'article L.232-16 du code de l'action sociale et des familles, les services du Département chargés d'évaluer les droits à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie peuvent solliciter les administrations publiques, notamment fiscales, et les organismes de sécurité sociale et de retraite complémentaire, pour obtenir tout élément,

Autorise le Conseil Départemental à informer les caisses de retraite en cas d'attribution ou de rejet de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Fait à			10
rall a			10

Signatures du (des) demandeur(s) du représentant légal d'un autre signataire

Toute fraude, fausse déclaration ou falsification de document, toute tentative de percevoir frauduleusement une allocation, expose aux sanctions pénales (amende et emprisonnement) prévues aux articles 313-1 à 313-3 et 441-1 à 441-3 du code pénal. La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès du Pôle Solidarité Autonomie.

LE DOSSIER COMPLET EST À RETOURNER À : DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Pôle Solidarité Autonomie 1 esplanade Charles de Gaulle CS 71223 33074 Bordeaux Cedex

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTER le n° 05 56 99 66 99

^{*} Si le demandeur n'est pas en capacité de signer, mentionner le Nom, Prénom et Adresse du signataire :

Annexe: Mentions d'information relatives aux données à caractère personnel du demandeur et de son conjoint

Le département de la Gironde met en œuvre un formulaire de demande d'Accompagnement en établissement des personnes âgées et d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Le traitement des informations recueillies par ce formulaire est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (article 6-1 e du Règlement général sur la protection des données – RGPD).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique, destiné à instruire la demande, en assurer le suivi et à contrôler les droits associés. Les données enregistrées sont celles du formulaire ainsi que celles librement fournies par le demandeur. Les données ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée. L'ensemble des informations demandées est nécessaire à la bonne instruction de la demande. Tout défaut de réponse pourrait entraîner un allongement de la durée de traitement ou un rejet du dossier.

Les personnes accédant à ces données sont les agents dument habilités au sein du Département ainsi que les professionnels qui participent à la prise en charge du parcours de la personne âgée ou qui accompagnent la personne âgée (professionnels de santé, professionnels œuvrant dans le champ du social et du médico-social) notamment ceux visés à l'article R. 232-44 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) pour l'APA.

Le Département peut également être amené à échanger des informations relatives à la situation du demandeur avec d'autres organismes, notamment l'administration fiscale, les organismes de sécurité sociale versant des prestations analogues, les collectivités territoriales et les organismes de recouvrement des cotisations sociales.

Conformément aux articles L. 1110-4 et L. 1110-12 du code de la santé publique, vous êtes informé que des données de santé vous concernant, strictement nécessaires à votre prise en charge, peuvent, avec votre consentement dans les situations qui le requièrent, être partagées ou échangées entre professionnels de l'équipe médico-sociale du Département et entre professionnels du Département et professionnels d'organismes conventionnés avec les Départements habilités à accéder à ces données.

Les données sont conservées pour une durée maximale de 6 ans, à compter de la cessation des droits du demandeur.

Conformément aux articles 15 à 23 du RGPD, le demandeur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations le concernant. Il dispose aussi du droit de limiter le traitement de ses données dans les conditions prévues par le RGPD. Ces droits peuvent être limités en fonction des obligations légales du Département.

Une copie des données à caractère personnel peut être délivrée à la demande de la personne en nous écrivant à l'adresse Département de la Gironde, Pôle Solidarité Autonomie, 1 esplanade Charles de Gaulle CS 71223, 33074 Bordeaux Cedex. Toutefois, le Département a la possibilité de s'opposer aux demandes manifestement abusives, notamment par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique.

Pour toute autre question concernant vos données à caractère personnel, veuillez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) à la même adresse.

Si vous estimez, après contact avec le DPO, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (Cnil) : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex 07, téléphone : 01 53 73 22 22, site internet : cnil.fr